

FICHE PRATIQUE N°5 : DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE



DP 9 - PLAN SOMMAIRE DES LIEUX



Plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière indiquant tous les bâtiments et éléments présents (ex : arbres, muret...) sur le terrain au moment de la demande.

Plan côté dans les trois dimensions faisant apparaître l'aménagement futur.

Il faut :

- des points topographiques
- le découpage des lots cotés et leur superficie
- les réseaux
- l'accès
- L'hypothèse d'implantation des futures constructions

DP 10 - PLAN CÔTÉ

